

Dans notre établissement, nous  
nous engageons à prendre en charge **votre douleur**

En lien avec le Comité de Lutte contre la douleur (CLUD) et dans un souci d'amélioration continue de la qualité des soins, la prise en charge de la douleur est une de nos priorités.

Elle est une préoccupation constante des équipes soignantes du Centre Hospitalier d'Aubagne. La douleur, on peut la prévenir, on peut l'évaluer et la traiter.

Les personnels de santé de notre établissement s'engagent à vous donner toutes les informations utiles sur ce sujet et à tout mettre en œuvre pour mesurer et soulager au mieux votre douleur durant votre hospitalisation.

Les membres des équipes soignantes et les référents douleur du Centre Hospitalier d'Aubagne ont à leur disposition des protocoles de soins : ainsi, différents types de médicaments antalgiques pourront vous être administrés en fonction de vos pathologies, de la nature et de l'intensité de votre douleur. Mais aussi des moyens et des techniques non médicamenteuses tels que le masque d'hypnose médicale par réalité virtuelle, de la RESC, sophrologie, massage-reflexologie... afin d'anticiper, soulager et améliorer votre confort et votre bien-être.

## Reconnaître

Il existe plusieurs types de douleur :

- Les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- Les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.). Ces douleurs peuvent être prévenues.
- Les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc.) : ce sont des douleurs persistantes au-delà de trois mois dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut une prise en charge globale multidisciplinaire de la douleur et tout ce qui la favorise.

# Prévenir et soulager

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement.

Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

## Évaluer

L'évaluation de la douleur, c'est d'abord **vous**, car tout le monde ne réagit pas de la même manière. Il est possible de mesurer l'intensité de la douleur.

Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à notre disposition. Il faut utiliser celle qui **vous** convient.

Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux **votre** traitement antalgique.

La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de **votre** prise en charge dans notre établissement de santé.

**Article L. 1110-5 du code de la santé publique** : « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte ... »

# Votre douleur, parlons-en !